

INFRASTRUCTURE DU CABINET

L'espace de l'examen clinique

- Cet espace nécessite une surface conséquente du fait de son équipement pour effectuer l'examen du patient. L'aménagement doit être envisagé pour lui permettre une circulation aisée comme pour le praticien.
- Pour rappel, cet espace est inclus dans l'ensemble des locaux professionnels qui font l'objet d'une accessibilité aux handicapés.

Équipement nécessaire pour un pédicure-podologue

ÉQUIPEMENT OBLIGATOIRE pour la délivrance d'orthèses plantaires

« Cahier des charges » issu de l'Arrêté du 30 décembre 1985 (JO du 25 janvier 1986) relatif aux conditions d'installation et d'équipement

- Podoscope, podographe
- Atelier (voir fiche N°5)
- Zone de déshabillage/habillage
- Table/lit d'examen (hauteur minimale 0,60 m)
- Éclairage convenable
- Conditions d'isolation phonique et visuelle

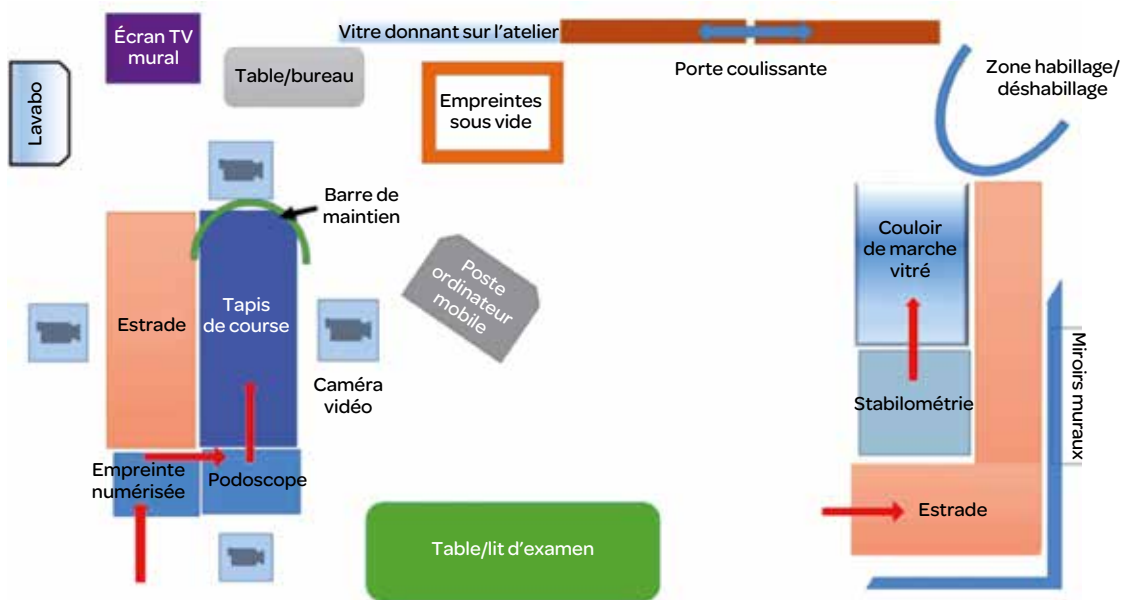


ÉQUIPEMENT COMPLÉMENTAIRE recommandé pour réaliser un examen clinique de qualité

- Table/lit d'examen à élévation électrique
- Marteau à réflexes, fil à plomb, niveau pelvien, cales, goniomètres, rapporteurs de mesures, crayons dermiques, mètre ruban...
- Négatoscope
- Pédimètre
- Plateforme de podobarométrie ou piste de podobarométrie avec logiciel d'analyse des pressions plantaires en statique et dynamique, plateforme de stabilométrie...
- Tapis de marche avec caméras permettant l'enregistrement et l'analyse de la marche ou de la course, ou tapis de marche avec capteurs enregistrant les pressions plantaires.
- Appareils de prise d'empreintes pour orthèses thermoformées : tapis mousse ou appareil de prise d'empreintes sous vide avec podium et barres de maintien
- Appareil de chauffe des matériaux (peut être placé dans l'atelier également)
- Miroirs muraux et plafonniers
- Écran de TV permettant de visualiser les enregistrements vidéographiques.

INFRASTRUCTURE DU CABINET

L'espace de l'examen clinique



< La salle d'examen de demain !

L'espace de l'examen clinique est axé sur l'efficience.

Il est proposé ci-dessous un ensemble d'éléments à prendre compte pour l'agencement des zones de travail :

- > La salle d'examen doit être spacieuse pour permettre une étude de la marche sous toutes ses formes ;
- > D'un point de vue ergonomique, il convient d'organiser les différents espaces en fonction des différents temps de l'examen (flux de circulation) ;
- > Pour faciliter l'enregistrement des données du patient observé, un poste informatique portable installé sur une desserte mobile facilite le travail du praticien lors de la réalisation du parcours de l'examen clinique ;
- > Le local est équipé de revêtements antidérapants et lessivables ;
- > Les plans de travail sont lisses et les revêtements des meubles meublants sont non poreux, résistants aux produits d'entretien désinfectants ;
- > Un poste de lavage des mains à déclenchement indirect avec distributeur de savon liquide, distributeur de serviettes à usage unique. Mais les solutions hydro-alcooliques doivent être privilégiées ;
- > Un siège praticien ergonomique avec roulettes autobloquantes (semi-sitting, assis/debout) limite les contraintes posturales du praticien qui peut sans difficulté changer de position et doit donc être privilégié.

La métrologie numérique est en pleine expansion et sera incontournable à court terme dans le dossier médical partagé (DMP). Elle appuiera et renforcera la qualité des traitements tout en renforçant la communication auprès des professionnels de santé.

- Dispositif médical d'acquisition et de reconstruction en 3D du corps entier destiné à l'analyse et au suivi clinique des troubles de la posture
- Capteurs permettant l'analyse des amplitudes articulaires
- Semelles embarquées pour analyse des pressions plantaires, patient chaussé
- Appareil et logiciel pour prise d'empreintes en 3D et réalisation de semelles par fraisage numérique